



# LA LETTRE DU SIED 70

N°8 – 6 janvier 1998

## LES VŒUX DU PRESIDENT

En ce début de l'année 1998, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi que ceux des membres du Bureau et des collaborateurs du Syndicat.

L'aube d'une année nouvelle est un temps privilégié pour faire une rétrospective de l'année écoulée et annoncer des objectifs.

A la de la demande de Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt qui indiquait dans sa lettre du 6 mars 1997 « ... la DDAF n'est plus en mesure, en dehors des dossiers en cours, d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les communes adhérentes à votre syndicat, sauf, peut-être pour quelques dossiers nouveaux où des engagements de la DDAF ont déjà été pris avec les maires », le Bureau de votre syndicat a décidé d'assurer en interne cette mission et a créé pour cela 2 emplois de techniciens.

Le SIED 70 assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux. Comme le prévoit ses statuts, cette mission doit résulter d'une demande des communes qui, si elles le souhaitent peuvent effectivement conserver cette maîtrise d'ouvrage. Je tiens toutefois à préciser que les dispositions prévues par le SIED 70 sur cette maîtrise d'ouvrage ne suppriment en aucune façon le pouvoir décisionnel des communes en matière de définitions des programmes de travaux mais vont dans le sens d'une prise en charge des tâches administratives et financières incombant normalement aux maîtres d'ouvrage.

Au titre des objectifs, le SIED 70 poursuivra avec détermination son action visant à renforcer le pouvoir concédant que lui ont transféré les communes adhérentes et ceci pour tendre à améliorer encore le service public de distribution d'énergie électrique.

S'agissant de l'activité du SIED 70, je souhaite enfin qu'elle réponde aux attentes et aux demandes de ses adhérents en matière de travaux aussi bien sur les réseaux électriques concédés qu'en éclairage public et ne doute pas de la volonté des services du syndicat pour assurer pleinement cette tâche.

Gérard PELLETIER

### REUNION DU COMITE

La prochaine réunion du Comité aura lieu le :  
jeudi 12 mars 1998  
à 15 heures à l'I.U.T.  
de Vaivre et Montoille.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de cette réunion, le Comité serait réuni à nouveau le :

samedi 28 mars 1998  
à 9 heures 30 à la salle des fêtes  
de Noidans-les-Vesoul.

## **INVENTAIRE DES BESOINS D'ELECTRIFICATION RURALE POUR L'ANNEE 1998 :**

**Les besoins en électrification rurale sont évalués tous les 5 ans dans chaque département à la demande des pouvoirs publics. En Haute-Saône l'électrification rurale concerne l'ensemble des communes sauf les 18 suivantes : Arc-les-Gray, Echenoz-la-Méline, Froideconche, Gray, Gray-la-Ville, Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains, Navenne, Noidans-les-Vesoul, Port-sur-Saône, Rioz, Ronchamp, Roye, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Velet et Vesoul où les renforcements sont entièrement réalisés et financés par EDF.**

**Le X<sup>ème</sup> inventaire lancé en 1994 n'ayant pas été conclu à cause d'une nouvelle norme de tolérance de la tension (230V, +6%, -10% au lieu de 220V, ± 10%) et d'une grande disparité dans les coûts unitaires de renforcement au niveau des départements, un inventaire complémentaire des besoins d'électrification rural pour l'année 1998 vient d'être récemment réalisé.**

La conférence départementale réunie sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône en présence des représentants des divers organismes locaux exerçant des responsabilités dans le domaine de cet équipement rural, a récemment conclu que, sur les 4759 départs à basse tension issus des postes de transformation, 489 n'étaient pas conformes aux normes de qualité de tension ou d'intensité fixées et nécessitaient donc des travaux dont le coût a été évalué à 330 millions de francs pour respecter notamment les contraintes environnementales définies par les contrats de concession signés entre le SIED 70 et EDF d'une part et la SCICAE d'autre part.

Cet inventaire qui portait également sur l'évolution des besoins en extensions des réseaux ruraux, permettra de définir les enveloppes financières que le conseil du FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) attribuera dans les prochaines années aux départements ruraux français.

Pour 1998, l'enveloppe globale des travaux pour l'ensemble du territoire français rural (au sens de l'électrification) devrait être de 3 070 millions de francs (MF), soit une augmentation de 2,7 % par rapport à 1997, dont 695 MF pour les travaux d'amélioration esthétique de réseaux (+ 16% par rapport à 1997) et 2 200 MF pour les tranches AB servant aux renforcements des réseaux (montant inchangé par rapport à 1997).

A signaler que pour 1997, les dotations du FACE pour le département de la Haute-Saône ont permis respectivement de réaliser pour 13,090 MF de travaux de renforcement (tranche AB) et 4,473 MF d'aménagement esthétique (tranche C) des réseaux ruraux.

Il est précisé que ces fonds sont répartis entre les différents maîtres d'ouvrage du département par le Conseil Général de Haute-Saône.

### **DESSERTE EN ELECTRICITE DE SITES ISOLES :**

**Certains sites ne sont pas raccordés au réseau d'électricité du fait de leur éloignement de ce réseau. Une production décentralisée d'électricité grâce à l'énergie solaire est envisageable.**

**Une enveloppe spécifique de crédits a été créée par les Pouvoirs Publics pour financer dans d'excellentes conditions la réalisation de ces opérations.**

Le recours à l'énergie solaire est envisageable pour des alimentations ne nécessitant que des faibles besoins en électricité. Le SIED 70 est à la disposition des communes adhérentes pour étudier de tels projets. La participation financière qui serait demandée par le SIED 70 pour la réalisation de telles opérations serait égale à environ 10 % du montant hors taxe des travaux. Selon les dispositions des contrats de concession que le SIED 70 a signé avec EDF et la SCICAE de Ray Cendrecourt, les stations de production décentralisée d'énergie électrique composées notamment de cellules photoélectriques seront intégrées au réseau concédé d'électricité et leur entretien sera donc réalisé par les concessionnaires.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-SAONE**

40 Boulevard des Alliés, 70000 VESOUL, ☎ 03.84.77.00.00 , **Fax**: 03.84.77.00.01.

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.